

A2C Formations

Tel : 06 61 74 87 41

boutonnatp@gmail.com

Formation CHSCT légale et obligatoire

DEVENONS DES MONSIEUR ET MADAME PREVENTION

Objectif de la formation : En toute occasion (lors des inspections de routine, lors d'enquêtes, ou par l'étude des documents présents dans l'entreprise et relatifs à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail), maîtriser les procédures réglementaires, connaître ses droits, et les moyens disponibles pour identifier les risques professionnels dans l'entreprise (les facteurs potentiels d'accidents ou de maladies professionnelles), pour identifier les mesures préventives nécessaires pour bâtir une politique de prévention à négocier avec l'employeur.

1° journée

1 - Introduction

le code du travail et ou cadre légal propre à l'Etablissement
l'historique de la prévention

2 - Le CHSCT

missions
composition
les moyens disponibles

Pour aller plus loin : les acteurs institutionnels de la prévention : responsabilité pénale et civile de l'employeur.

2° journée

3 - Accidents du travail et maladies professionnelles (définition et procédures de déclaration)

définition accident de trajet/accident de travail et procédure de déclaration
définition maladie professionnelle et procédure de reconnaissance

3° journée

5 - La visite d'entreprise (motif, acteurs, moyens, cadre réglementaire, Dont la procédure de danger grave et imminent)

les motifs d'une visite d'entreprise

cas particulier de l'enquête suite à une situation de danger grave et imminent (Procédure réglementaire, droit d'alerte et de retrait)

qui participe à la visite : cadres réglementaires et acteurs, recours à l'expert

les moyens de la visite.

4° journée

6 - En toute occasion détecter les facteurs potentiels de risques (FPR) pour bâtir une politique de prévention.

le but ultime du CHSCT : faire de la prévention

la prévention se conçoit à trois niveaux

pour imaginer les mesures préventives, identifions les facteurs potentiels de risques

les facteurs potentiels de risques se détectent à plusieurs niveaux.

7 - Documents disponibles dans l'entreprise, sources d'informations sur les dysfonctionnements et risques observés

étude des principaux documents

5° journée

8 - Comment bâtir une politique de prévention à partir d'un ensemble de mesures préventives

construire une stratégie de prévention (critères et méthode pour organiser les mesures préventives.

Le CHSCT et la pénibilité légale, le pré diagnostic pénibilité, le compte pénibilité, pénibilité et évaluation des risques professionnels.

9 - Conclusion

les capacités du membre de CHSCT

principales sources documentaires à utiliser

autres informations et conseils

10 - Evaluation

Notre formation doit permettre aux membres du CHSCT d'exercer leur mandat au mieux.

Nous avons comme principe que celle-ci soit non seulement Théorique, mais aussi Pratique, la formation est donc l'occasion de réaliser sur le terrain et donc dans votre Entreprise une visite de routine, et si vous le souhaitez une enquête après accident du travail, ou si vous le préférez une étude de poste, ou une approche de l'évaluation des risques professionnels et du document unique.

Le découpage en journée est théorique il est adapté aux conditions du stage, la totalité du programme est donc donné aux stagiaires n'ayant que trois journées de formation.

NOS PLUS :

Des applications pratiques avec la réalisation d'une visite de routine afin de détecter les facteurs de risques dans votre entreprise,

La possibilité de réaliser avec vous une enquête suite à accident, ou suite à une maladie professionnelle en complément de la théorie sur l'arbre des causes.

La mise à disposition de la méthode des fiches de Dysfonctionnement.

Le travail sur des risques particuliers Bruit, Aération des locaux, Open-Space, Risques liés au travail sur écran, les risques chimiques, les risques psycho sociaux, l'hygiène, le LEAN ...

Les bases du contrôle du CHSCT sur l'évaluation des risques du Chef d'Entreprise, la méthode de suivi du Document Unique, et la vérification de la pertinence du Plan d'Action et de Prévention du Chef d'Entreprise.

Le cadre de la vérification du Plan de Formation HSCT de l'Entreprise, et des Organismes de formation, la vérification de la pertinence des programmes pour que vous puissiez donner un avis éclairé.

La tenue des registres, des contrôles obligatoires annuels, semestriels

L'apprentissage de la lecture des rapports annuels (bilan annuel du Chef d'Entreprise, bilan annuel du médecin du travail, fiche Entreprise, FDS.

Une documentation sur clé USB.

Un service Après vente de nos formations inclus dans notre tarif.